



## dois-je payer l'eypad de mon mari

Par **mamynenette**, le 14/10/2022 à 11:42

on est marié sous le régime de séparations de biens .Il a fait dons de tous ses biens (maisons et terrains) a ses enfants, meme la maison que j'habite. Quand je ne serais plus elle sera àson fils. Donc je n'heriterais de rien et il faudrait que je vide mes comptes pour lui.

**Bonjour,**

***Sur ce forum, les formules de politesse (bonjour, merci) sont obligatoires.***

***Merci.***

Par **Visiteur**, le 14/10/2022 à 12:11

Bonjour ? et merci ?

Vous êtes mariés, vous avez donc un devoir de secours envers votre mari, même en séparation de biens... et qu'il peut obtenir par voie de justice.

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006136137/#](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006136137/#)

Autre option : divorcer. Mais il peut y avoir une obligation alimentaire décidée par le juge qui prononce le divorce. L'avantage c'est qu'elle sera sans doute partagée avec les enfants.

Par **Marck.ESP**, le 15/10/2022 à 08:01

**Bonjour**

***Nous vous serions reconnaissants de respecter les CGU du site, merci.***

Les obligations nées du **MARIAGE**, sont incontournables.

En premier, le conjoint doit financer.

Si c'est insuffisant, on va se référer à **l'obligation alimentaire** et ce sont les autres membres

de la famille (enfants, petits-enfants et tous les descendants en ligne directe).

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est une aide versée par le conseil départemental qui couvre une partie du tarif dépendance dans une résidence EHPAD